

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2019

Préambule

Obligations légales du débat d'orientation budgétaire DOB

- ✚ La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
- ✚ Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ✚ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- ✚ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- ✚ de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Publicité du DOB

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi NOTRe, du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'État et à la COR dans les 15 jours. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, également dans les 15 jours, public qui doit en être avisé par tout moyen et il est mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Sommaire

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019 AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPEEN

1.2 LA LOI DE FINANCES POUR 2019 ET SES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

1.3 NIVEAU D'EPARGNE ET MARGES DE MANŒUVRE 2019

2. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITE

CONCOURS DE L'ÉTAT

AUTRES RECETTES

2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS

PERSONNEL

AUTRES DEPENSES

2.3 INVESTISSEMENT

DETTE

ACTION CŒUR DE VILLE

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

2.4 PROJETS DE BUDGET PRIMITIF ET DE BUDGET ANNEXE EAU 2019

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2019 AU NIVEAU EUROPÉEN ET NATIONAL

La zone euro, dont l'activité s'était mieux portée qu'en France au premier semestre 2018, a montré des signes d'essoufflement au troisième trimestre (+ 0,2 %). En particulier, l'activité italienne a marqué le pas et l'économie allemande a calé. Certes, les difficultés d'adaptation de la production automobile allemande à la nouvelle norme antipollution entrée en vigueur en septembre sont pour beaucoup dans ce brutal coup de frein. Mais le climat des affaires, qui ne cessent de se dégrader depuis le début de l'année 2018, suggère un affaiblissement de la croissance européenne qui ne se limiterait pas à des facteurs ponctuels. L'Europe connaît des problèmes internes, qu'il s'agisse des modalités du Brexit à venir, des incertitudes budgétaires italiennes ou des tensions sociales en France.

Malgré les soutiens budgétaires dans quelques pays, l'activité de la zone euro poursuivrait donc son ralentissement, avec une croissance d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019. À cet horizon, l'économie française progresserait à un rythme similaire (0,2 % fin 2018, 0,4 % au premier trimestre 2019 puis + 0,3 % au deuxième). En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 1,5 % en 2018, et son acquis de croissance pour 2019 serait de 1 % à mi-année.

L'emploi conserverait également un rythme modéré (64 000 créations nettes au premier semestre 2019, après 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018) qui ne permettrait qu'une lente diminution du chômage (prévu à 9 % au printemps prochain).

Après d'importantes livraisons aéronautiques et navales fin 2018, la contribution du commerce extérieur à la croissance redeviendrait négative au premier semestre 2019. La progression de l'activité serait donc principalement portée par la demande intérieure : l'investissement des entreprises serait encore dynamique début 2019, en réponse aux tensions sur l'appareil productif, et soutenu par des conditions financières toujours accommodantes. L'investissement des ménages continuerait en revanche de se replier, comme l'indique l'évolution du nombre de permis de construire. Mais la consommation des ménages se redresserait, sous l'effet notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à 2 % mi-2019.

Source : Note de conjoncture INSEE (13 décembre 2018).

LES GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2019 SONT :

- Augmentation du pouvoir d'achat (plus de 6 milliards d'euros) : suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, réduction des cotisations chômage et maladie, exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019 ;
- Travail : 2,5 milliards d'euros seront investis pour traiter les causes du chômage (le taux de chômeurs avoisine les 9 % en 2018) ; les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes ;
- Protection : revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés ; les moyens alloués aux armées, à la justice et à l'intérieur seront également renforcés ;
- Avenir : un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation (860 M € d'augmentation du budget, malgré la suppression programmée de 1 800 postes), la recherche, la transition écologique et à travers le grand plan d'investissement du Gouvernement ; la transformation en profondeur de l'action publique s'accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi, la revue à la baisse des effectifs de l'État et de ses opérateurs (objectif de 50 000 suppressions d'emplois d'ici 2022), ainsi qu'un rééquilibrage de la présence française à l'étranger en fonction des priorités géostratégiques.

Il est à noter que pour la première fois depuis 2001, la sécurité sociale présenterait en 2019 un budget excédentaire (700 M €).

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers État-collectivités (qui concerne toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 M d'euros, et qui sont soumis à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans) et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, **la loi de finances 2019 ne présente pas de gros bouleversements pour les collectivités locales.**

Les concours financiers de l'État aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (dotation globale de fonctionnement) des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards €, dont 1,8 pour les communes et EPCI hors fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le Gouvernement prévoit une hausse de 37 M € du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Les régions devraient, quant à elles, bénéficier de 166 M € supplémentaires.

Dans ce montant de 1,8 milliard € pour l'investissement, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste inchangée à 1 046 millions € en 2019 et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 millions €. Les modalités de répartition de la dotation politique de la ville sont modifiées alors que l'enveloppe est inchangée. Pour Tarare, la dotation est estimée à 24 000 €. Les départements bénéficient de 212 millions € pour l'investissement correspondant à la transformation de la DGE.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65 %), pour un montant de 3,8 milliards € (après 3,2 milliards € en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80 % des ménages. La question des 20 % de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération devrait être abordée dans ce projet de loi.

Par ailleurs, la baisse des contrats aidés se poursuit : ils devraient plafonner à 130 000 l'an prochain.

1.3 NIVEAU D'ÉPARGNE 2018 ET MARGES DE MANŒUVRE 2019 DE LA VILLE DE TARARE (HORS BUDGET EAU)

	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 576 492 €	12 999 219 €	13 124 485 €	12 771 223 €	12 773 169 €
<i>dont recettes exceptionnelles (77) à déduire</i>	360 684 €	130 971 €	497 218 €	12 249 €	78 905 €
Recettes réelles de fonctionnement	13 215 808 €	12 868 248 €	12 627 267 €	12 758 974 €	12 694 264 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 495 787 €	11 143 204 €	10 354 396 €	10 700 639 €	10 785 759 €
Épargne brute	1 720 021 €	1 725 044 €	2 272 871 €	2 058 335 €	1 908 506 €
Charges d'intérêt (66)	294 400 €	220 599 €	247 638 €	240 168 €	205 548 €
Épargne de gestion courante	1 425 621 €	1 504 445 €	2 025 233 €	1 818 167 €	1 702 958 €
Remboursement du capital de la dette (16)	802 530 €	862 983 €	642 430 €	764 225 €	799 220 €
Réaménagement de la dette avec refinancement	0 €	0 €	0 €	12 825 €	0 €
Épargne nette	623 091 €	641 461 €	1 382 802 €	1 041 117 €	903 738 €

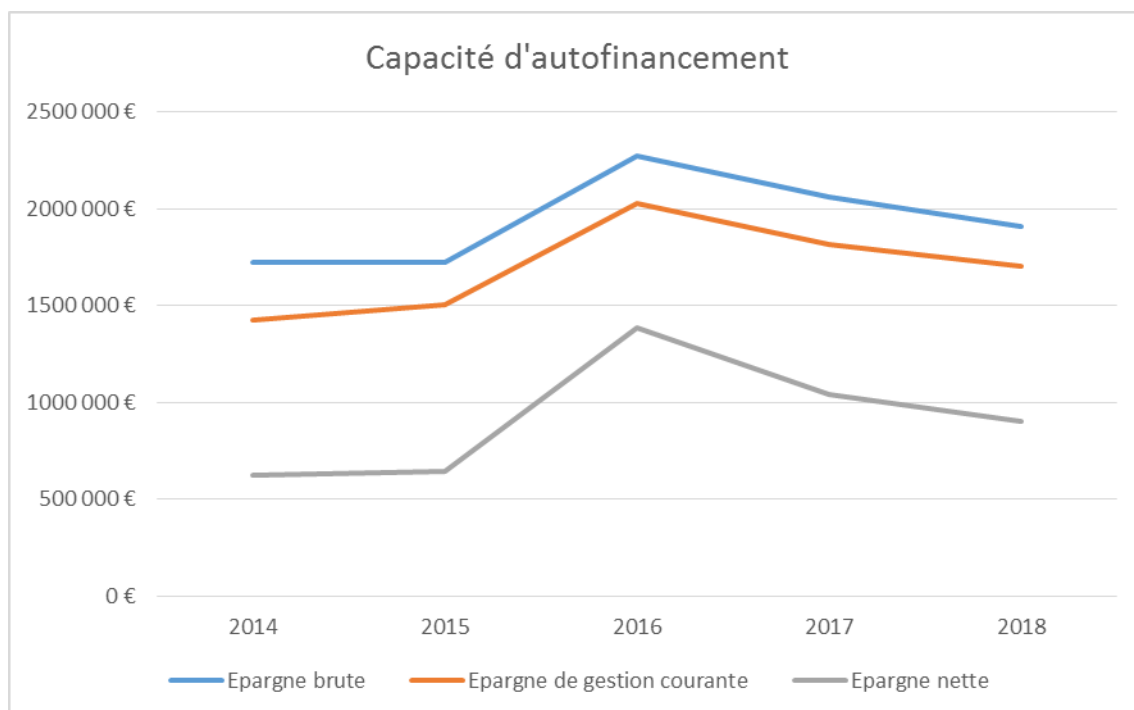
Les montants annoncés sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2018.

Entre 2014 et 2018, la baisse des recettes (- 5,92 %) a été maîtrisée par une baisse légèrement plus forte des dépenses (- 6,18 %) permettant de maintenir une épargne brute et surtout une épargne de gestion courante qui atteste d'une santé financière satisfaisante de la commune. Cette capacité d'autofinancement (CAF) nous indique que l'excédent de fonctionnement permet de rembourser la dette et financer au moins partiellement nos investissements. Ceux-ci ayant été importants entre 2014 et 2018, il est notable que l'épargne brute n'ait pas été trop impactée.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Enfin, l'épargne nette ou CAF disponible qui a bénéficié de la stabilité des remboursements en capital de la dette et - 30,18 % en intérêts s'élèverait à l'issue de l'année 2018 à 903 738 €, ce montant représente les ressources disponibles de la commune pour investir après paiement des charges d'emprunt.

L'épargne nette entre 2014 et 2018 s'est améliorée de 45,04 %.



À l'atterrissage 2018, les résultats provisoires de fonctionnement (à confirmer par le compte de gestion) permettraient de dégager un excédent de 2 516 168,94 €.

Il serait alors proposé au conseil municipal, lors de la séance prochaine, de prélever, sur cet excédent, les crédits nécessaires pour financer le déficit d'investissement qui s'élèverait à 2 540 826,42 € en affectant la totalité du résultat de fonctionnement 2018.

	Exécution du budget Ville
recettes de fonctionnement (ordre et réelle) 2018	12 900 625,43 €
dépenses de fonctionnement (ordre et réelle) 2018	11 640 883,94 €
résultat 2018	1 259 741,49 €
report du résultat de fonctionnement 2017	1 256 427,45 €
résultat global de fonctionnement 2018	2 516 168,94 €
recettes d'investissement (ordre et réelle) 2018	6 517 572,87 €
dépenses d'investissement (ordre et réelle) 2018	8 139 854,67 €
résultat 2018	- 1 622 281,80 €
report du résultat d'investissement 2017	496 222,70 €
résultat global d'investissement 2018	- 1 126 059,10 €
restes à réaliser en recettes	1 122 326,00 €
restes à réaliser en dépenses	2 537 093,32 €
solde des restes à réaliser	- 1 414 767,32 €
Résultat d'investissement avec RAR	- 2 540 826,42 €
Résultat global de l'exercice	- 24 657,48 €
Affectation proposée du résultat	2 516 168,94 €
D002 en fonctionnement	
R1068 en investissement	2 516 168,94 €

Les montants annoncés sont provisoires dans l'attente du compte de gestion.

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

FISCALITÉ

Deuxième phase de la suppression de la taxe d'habitation

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80 % des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20 % de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

La commune, n'ayant aucune autre indication et par précaution, se baserait sur les montants encaissés l'an dernier.

La réforme de la TFPB

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1^{er} janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Toutefois, le ministère de l'Action et des Comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant trop sensible. Les valeurs locatives utilisées pour la taxe d'habitation et la taxe foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs de 1970.

Évolution des recettes fiscales à Tarare

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 *	2018/2014	2018/2014
Bases effectives TH	8 030 958	8 319 573	8 064 868	8 148 579	7 989 122	8 164 883	-0,52%	
Produit perçu TH	1 374 097 €	1 423 479 €	1 379 899 €	1 394 222 €	1 366 939 €	1 397 011 €		- 7 158 €
Bases effectives TFPB	10 251 278	10 559 140	10 457 105	10 641 138	10 832 155	10 778 885	5,67%	
Produit perçu TFPB	2 465 432 €	2 539 473 €	2 514 934 €	2 559 194 €	2 605 133 €	2 592 322 €		139 701 €
Bases effectives TFNB	38 049	38 081	40 402	41 654	42 075	43 084	10,58%	
Produit perçu TFNB	26 174 €	26 196 €	27 793 €	28 654 €	28 943 €	29 637 €		2 769 €
Total perçu	3 865 703 €	3 989 148 €	3 922 625 €	3 982 069 €	4 001 015 €	4 018 971 €	3,50%	135 312 €

*bases effectives 2018 et prévisionnelles 2019 (selon le coefficient 1.022)

À Tarare, le produit perçu augmente de 3,50 % sur la période 2014/2018. Toutefois, le levier fiscal est désormais limité au foncier bâti et non bâti donc pèse quasi uniquement sur le propriétaire.

Une réforme d'ensemble de la fiscalité locale a dès lors été annoncée par le Gouvernement. Un projet de loi spécifique devrait ainsi être déposé au premier semestre de l'année 2019 selon le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques. Lors de la conférence nationale des territoires, qui s'est tenue le 4 juillet dernier, le Premier Ministre a confirmé que la réforme de la fiscalité locale serait introduite dans un projet de loi de finances rectificative au premier semestre 2019.

Parmi les pistes envisagées figurent :

- le transfert des taxes foncières du département aux communes,
- une réforme des bases locatives,
- un transfert d'une fraction de la fiscalité énergétique (fiscalité de l'électricité, des produits gaziers et pétroliers).

Dans l'attente de cette réforme et conformément aux engagements de ce mandat, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur depuis 2014 :

- **taxe d'habitation : 17,11 %**
- **taxe foncière sur bâti : 24,05 %**
- **taxe foncière sur non bâti : 68,79 %.**

CONCOURS DE L'ÉTAT : STABILITÉ

Après la baisse qu'elle a connue entre 2014 et 2017, la DGF du bloc communal est stabilisée à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Sa répartition dépendra des dynamiques de population et de richesses, et tiendra compte du renforcement de la péréquation du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles, qui s'élève à 180 millions d'euros.

Par ailleurs, l'État poursuit son effort en faveur de l'investissement local ; pour 2019, il atteint 1,8 milliard d'euros, hors FCTVA. Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements, elles, sont maintenues à leur niveau « historiquement élevé » de 2018 : 1 046 millions pour la DETR, 570 millions € pour la dotation de soutien l'investissement local (DSIL) et 150 millions € pour la dotation politique de la ville (DPV) soit un total de 1,8 milliard d'euros.

Selon la loi de finances 2019, la DGF est stabilisée. D'éventuelles modifications des éléments du calcul seront communiquées par la direction générale des collectivités locales (DGCL).

Même si la dotation forfaitaire a fortement chuté entre 2014 et 2018, les autres composantes de la DGF ont permis de compenser la perte financière s'élevant tout de même à 108 932 € soit - 3,82%.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014/2018	2019
Dotation forfaitaire	1 888 328 €	1 600 150 €	1 337 791 €	1 191 435 €	1 156 470 €	-38,76%	1 156 470 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	887 807 €	1 074 493 €	1 290 087 €	1 396 818 €	1 458 226 €	64,25%	1 458 226 €
Dotation nationale de péréquation	77 264 €	92 717 €	98 999 €	116 865 €	129 771 €	67,96%	129 771 €
TOTAL DGF	2 853 399 €	2 767 360 €	2 726 877 €	2 705 118 €	2 744 467 €	-3,82%	2 744 467 €

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre les dotations de l'État, le système de péréquation et le produit de la fiscalité locale directe évoqués ci-dessus, d'autres ressources de fonctionnement existent notamment les compensations de l'intercommunalité :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2017	Evolution du montant en 2018			2019	Evolution 2017/2019
		Janvier	Mars	Septembre		
Total AC	1 883 924,00			1 783 924,00	1 330 145,79	-29,39%
					*informatique et SDMIS	
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	2017	Evolution du montant en 2018			2019	Evolution 2017/2019
		Janvier	Corrigé en mars	Corrigé en septembre		
	252 984,00	252 984,00				
Délib 29/03/18			50 596,80			
Délib du 26/09/18				333 626,00	333 626,00	31,88%
Total compensations COR (AC + DSC)	2 136 908,00			2 117 550,00	1 663 771,79	-22,14%

S'agissant d'un transfert de charge, la baisse de l'attribution de compensation ne doit pas impacter le budget communal, en l'occurrence, la contribution au Sdmis et la charge informatique sont neutralisées.

Concernant les recettes liées aux services : les produits encaissés sont supérieurs aux prévisions budgétaires grâce à la dynamique des services et notamment de la direction enfance/jeunesse et le succès de la nouvelle saison culturelle.

Pour 2019, cette dynamique doit se poursuivre car si le levier fiscal est de plus en plus limité, les concours de l'État stables et les concours de l'intercommunalité en baisse, la commune doit compter sur ses autres ressources pour assurer son équilibre. Cette « cristallisation » de nos recettes oblige, depuis quelques années déjà, à revoir nos dépenses de fonctionnement à la baisse pour dégager une CAF disponible suffisante pour investir.

2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS

Une enveloppe stable de 1 130 000 € est allouée chaque année aux associations.

De plus, la Ville participerait pour 2019 au fonctionnement du centre communal d'action sociale (CCAS) pour 140 000 € comme en 2018.

À noter que la subvention de fonctionnement des centres sociaux reste inchangée (775 000 €) à laquelle s'ajoute la deuxième part de la subvention exceptionnelle pour un montant de 13 000 € et le financement de l'animation périscolaire à la Plata.

PERSONNEL

En 2018, les dépenses de personnel représentent 56,26 % des dépenses réelles de fonctionnement. La baisse significative des dépenses de fonctionnement a influencé à la hausse le ratio, pour autant il est conforme à la strate 10 000 / 20 000 habitants.

Entre 2017 et 2018, la variation des dépenses de personnel est de + 0,95 % malgré la fin des contrats aidés. Un effort important a été réalisé sur les heures supplémentaires (- 20 % en 2018) et le solde entre les départs et les arrivées est négatif (deux postes).

Un travail de rationalisation des régies et surtout des avantages en nature (- 64 % entre 2014 et 2018 et - 34 % entre 2017 et 2018) a permis de réaliser des économies substantielles telles que prévues dans le plan d'efficacité des politiques publiques et services (Peps).

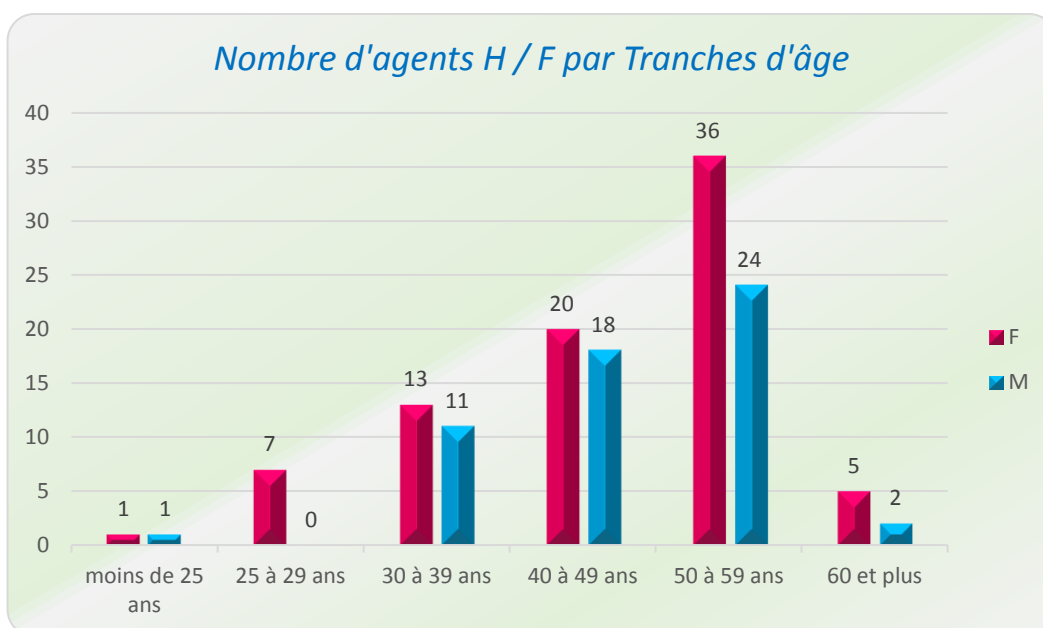
Les reclassements prévus en 2017 dans le cadre de l'accord relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) ont été reportés au 1^{er} janvier 2018 et représentent 11 977 € en 2018.

En 2019, il faut prévoir une baisse des cotisations au CDG 69 (de 1,28 % à 1,18 %) et aux ASSEDIC (de 6,45 % au 31/12/2017 à 4,05 % depuis le 01/10/2018). En revanche, la cotisation pour l'assurance du personnel augmente pour passer à 4,27 % de la masse salariale au lieu de 3,16 % représentant 34 000 €.

La mise en œuvre des astreintes est estimée à 14 000 €.

Globalement, les effectifs sont stables. Au-delà de la mise à disposition de l'archiviste communal, le schéma de mutualisation intercommunal n'a pas d'impact sur les effectifs.

La pyramide des âges des agents permanents de la Ville de Tarare indique que 7 agents ont plus de 60 ans et 60 agents ont plus de 50 ans. L'effet GVT impacte le budget RH et ce, pour les 10 ans à venir.



	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fonctionnaires	134	133	131	129	127
Nombre de contractuels	11	12	6	13	19
Nombre d'emplois aidés	11	14	12	9	3
TOTAL EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	156	159	149	151	149
Hommes (fonctionnaires)	53	58	58	55	55
Femmes (Fonctionnaires)	81	75	73	74	72
Nombre de travailleurs handicapés	7	8	6	11	12
Temps non complet (fonctionnaires)	8	6	5	3	3
Nombre de départs	9	16	6	7	15
Nombre d'arrivées	6	11	5	8	13
1e demande de disponibilité			3	1	1
Catégorie A	14	11	11	12	11
Catégorie B	13	15	15	12	15
Catégorie C	78	111	111	118	120
Emploi fonctionnel	1	1	1	1	1
Collaborateur de cabinet	1	1	1	1	1
Filière administrative	29	28	30	31	31
Filière technique	71	68	67	67	69
Filière sociale	14	13	14	16	18
Filière sportive	2	2	1	1	1
Filière culturelle	8	8	8	6	5
Filière animation	8	9	12	14	15
Filière police municipale	2	2	3	5	5
Emplois non cités	3	3	0	0	0
Dépenses de personnel	5 710 115,30 €	5 746 988,16 €	5 586 363,41 €	5 849 830,27 €	5 905 148,28 €
Traitement indiciaire fonctionnaires			2 687 163,45 €	2 762 852,86 €	2 724 008,25 €
Nouvelle bonification indiciaire			22 387,59 €	22 127,95 €	20 845,52 €
NBI nombre de bénéficiaires			31	32	33
Régime indemnitaire			300 708,37 €	339 848,24 €	346 298,18 €
Montant rémunéré heures supplémentaires			62 563,28 €	67 570,72 €	49 534,80 €
Nombres d'agents concernés			54	62	53
Nombre d'heures rémunérées			3855	3848	3074,58
Avantage en nature (nb d'agents)	100	85	84	88	74
<i>véhicule de fonction</i>	1	1	1	1	1
<i>logement de fonction</i>	11	12	11	10	9
<i>repas</i>	8	9	5	5	4
<i>assedic (part salariale prise en charge par la commune)</i>	80	63	67	72	60
Montants des avantages en nature	53 610,87 €	55 980,60 €	30 520,57 €	29 530,72 €	19 533,15 €
<i>véhicule de fonction</i>	2 328,36 €	2 328,36 €	2 328,36 €	1 589,90 €	923,04 €
<i>logement de fonction</i>	34 518,70 €	38 197,40 €	16 095,02 €	15 509,36 €	11 927,35 €
<i>repas</i>	4 807,00 €	4 068,75 €	3 341,70 €	3 192,00 €	3 417,60 €
<i>assedic (part salariale prise en charge par la commune)</i>	11 956,81 €	11 386,09 €	8 755,49 €	9 239,46 €	3 265,16 €
<i>Temps de travail (selon accord RTT applicable depuis le 1 er janvier 2002)</i>	1607h/an	1607h/an	1607h/an	1607h/an	1607h/an

91,92 % de la dette est à taux fixe.

En 2016, la Ville a profité du contexte bancaire favorable, pour anticiper ses besoins de financement en contractant deux emprunts, l'un auprès de la Caisse d'Épargne pour 4 000 000 € au taux fixe de 2,29 % et l'autre auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 2 000 000 € à taux zéro. Ces opérations ont permis de figer les taux au bon moment.

À noter que 100 % de la dette est classée A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Dette consolidée (montants au 31/12)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal									
Capital Restant Dû au 31 décembre	13 176 006	12 063 881	6 803 735	5 898 408	5 035 425	10 506 066	9 729 016	8 929 796	8 217 076
Remboursement en capital de la dette	1 134 695	1 122 221	893 822	802 440	862 983	642 430	764 225	799 220	712 720
Refinancement de la dette sur fonds propres							12 825		
Intérêts de la dette en cours	249 824	353 889	275 442	294 400	220 599	247 638	240 168	205 548	193 295
Budget Eau									
Capital Restant Dû au 31 décembre	809 990	1 141 929	999 067	875 743	741 146	655 700	568 978	498 954	432 754
Remboursement en capital de la dette	127 316	132 779	142 862	123 328	134 597	85 446	86 722	70 024	66 200
Intérêts de la dette en cours	30 419	21 687	26 150	33 957	26 433	23 379	17 865	18 454	16 370
Budget Assainissement									
Capital Restant Dû au 31 décembre	1 236 184	1 113 701	1 490 390	1 413 836					
Remboursement en capital de la dette	121 845	122 483	126 170	76 554					
Intérêts de la dette en cours	26 916	23 693	15 565	57 420					
Budget Teintureries									
Capital Restant Dû au 31 décembre			4 093 627	3 872 137					
Remboursement en capital de la dette			214 993	221 490					
Intérêts de la dette en cours			20 910	148 680					
Dette tous budgets									
Capital Restant Dû au 31 décembre	15 222 180	14 319 511	13 386 819	12 060 124	5 776 571	11 161 766	10 297 994	9 428 750	8 649 830
Remboursement en capital de la dette	1 383 856	1 377 483	1 377 847	1 223 812	997 580	727 876	863 772	869 244	778 920
Intérêts de la dette en cours	307 159	399 269	338 067	534 457	247 032	271 017	258 033	224 002	209 665

Capacité de désendettement.

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale se calcule en années, le 31 décembre sur la base du compte administratif de la manière suivante :

Encours de la dette au 31/12/2018 / Épargne brute = 4,68 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. La situation devient dangereuse quand ce ratio se situe entre 11 et 13 ans.

L'extinction de la dette communale est prévue pour 2036.

ACTION CŒUR DE VILLE

La Ville de Tarare a été retenue dans le cadre du programme national Action cœur de ville. Ce plan national répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le programme porté par l'État vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1 Md € de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M € en prêts, 1,5 Md € d'Action logement et 1,2 Md € de l'Anah. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

Dans le Rhône, la Ville de Tarare est la seule à avoir été retenue dans le dispositif. Cité de 11 000 habitants, cœur d'une agglomération dynamique de 50 000 habitants entre Lyon et Roanne, Tarare s'est lancée depuis 2014 dans une politique d'investissement et de rénovation de ses espaces publics qui s'est déjà traduite par la réalisation de nombreux projets : nouvel hôpital, réouverture du théâtre, rénovation urbaine de l'ensemble des Hauts de Tarare, requalification de plus d'un kilomètre d'espace public (la RN7 qui traverse la cité).

Le plan Action cœur de ville est une remarquable opportunité pour poursuivre, pendant les prochaines années, cette politique d'investissement, d'attractivité et d'innovation.

La Ville de Tarare et la COR, collectivités motrices dans ce projet, travaillent ensemble en équipe et bénéficient du soutien de tous les acteurs engagés dans la démarche.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) MIS À JOUR :

PLAN PRURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015/2020	COUT ACTUALISE	SUBVENTIONS ACTUALISEES	DEPENSES REALISEES 2015-2018	SUBVENTIONS ENCAISSEES 2015-2018	DEPENSES A REALISER 2019-2020	SUBVENTIONS A VENIR 2019-2020
Terrain de l'hôpital	835 774 €	350 476 €	835 774 €	350 476 €		
Ecole Radisson (fin de l'opération)	158 397 €	0 €	154 557 €	0 €	3 840 €	
Requalification des espaces publics et de la RN7	2 317 177 €	1 054 059 €	1 778 241 €	672 950 €	538 936 €	381 109 €
Acquisition copropriété Plata	397 432 €	356 276 €	397 432 €	356 276 €		
Abords opérations ANRU	610 877 €	1 099 145 €	423 627 €	970 863 €	187 250 €	128 282 €
Requalification de la Plata (avant démolition)	2 013 839 €		2 013 839 €			
Requalification de la Plata (après démolition)	2 400 000 €	1 247 000 €	966 745 €	188 444 €	1 433 255 €	1 058 556 €
Réhabilitation de façades	543 579 €	60 479 €	221 878 €	60 479 €	321 702 €	
Vidéoprotection	346 974 €	81 709 €	146 974 €	51 709 €	200 000 €	30 000 €
Informatisation services municipaux	355 286 €	0 €	355 286 €			
Réhabilitation du CML	100 282 €	0 €	100 282 €			
Réhabilitation du théâtre et du caveau	7 368 963 €	2 610 000 €	6 281 511 €	1 714 827 €	1 087 453 €	895 173 €
Travaux des abords de l'hôpital	905 403 €	80 000 €	879 406 €	71 980 €	25 997 €	8 020 €
Accessibilité	800 000 €	75 250 €	468 022 €	74 134 €	331 978 €	1 116 €
Acquisitions foncières via EPORA	365 899 €	0 €	365 899 €			
Maisons de quartier	348 492 €	114 600 €	245 442 €	0 €	103 050 €	114 600 €
Besoins des services (entretien des bâtiments et voirie)	5 282 170 €	687 825 €	3 682 170 €	587 825 €	1 600 000 €	100 000 €
TOTAL PPI	25 150 545 €	7 816 818 €	19 317 086 €	5 099 963 €	5 833 459 €	2 716 856 €
EMPRUNT		6 000 000 €		6 000 000 €		0
FCTVA		3 462 776 €		1 662 776 €		1 800 000 €
TAM		209 501 €		129 501 €		80 000 €
PRODUITS DES CESSIONS		1 398 000 €		533 000 €		865 000 €
BESOIN EN AUTOFINANCEMENT		6 263 450 €		5 891 846 €		371 603 €
	25 150 545 €	25 150 545 €	19 317 086 €	19 317 086 €	5 833 459 €	5 833 459 €

Dans le PPI, sont incluses les dépenses antérieures à 2016, date de la création des AP/CP. De plus, les montants comprennent les RAR.

Poursuite des grands projets du mandat et début des actions liées au dispositif Action cœur de ville (ACV) et du projet urbain régional (PUR) :

- Début de l'OPAH RU
- Acquisitions dans le cadre de l'ACV
- Fin de la requalification des espaces publics du centre-ville et de la RN7
- Poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics
- Création de la maison de quartier des Hauts de Tarare
- Mise en place du projet urbain partenarial (PUP) Providence
- Déploiement de la seconde campagne de vidéoprotection
- Création du parking Platière
- Mise en place du plan propreté
- Mise en place d'un plan d'entretien du cimetière

CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a créé trois autorisations de programme (AP) avec ouverture de crédits d'investissement pluriannuels, pour trois opérations phare inscrites au PPI.

Au vu des réalisations, les autorisations de programme ont été révisées :

Intitulé de l'AP	Autorisations de programme			Montant des crédits de paiement						
	AP votée	Révision de l'exercice	Total cumulé	CP antérieurs réalisés en 2016	CP antérieurs réalisés en 2017	CP ouverts pour 2018	CP réalisés en 2018	CP engagés en 2018 reportés en 2019	CP ouverts pour 2019 (RAR + avenant)	Reste à financer au delà de 2019
1- Réhabilitation du théâtre municipal	7 041 431 €	0,00 €	7 041 431,33 €	788 751,97 €	2 403 972,53 €	3 848 706,83 €	2 894 606,63 €	954 100,20 €	0,00 €	0,00 €
2- Requalification des espaces publics du centre ville et de la RN7	1 800 000 €	513 074,35 €	2 313 074,35 €	36 316,60 €	40 819,58 €	1 722 863,82 €	1 697 002,30 €	25 861,52 €	513 074,35 €	0,00 €
3- Aménagement des abords de l'hôpital	912 000 €	-8 702,72 €	903 297,28 €	27 418,80 €	730 785,38 €	153 523,93 €	119 096,30 €	25 996,80 €	0,00 €	0,00 €

Les AP ont débuté le 1^{er} octobre 2016, après le PPI. Elles seront mises à jour lors du vote du budget primitif.

Projet de budget primitif de la Ville pour 2019

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement	BP 2019	Recettes de fonctionnement	BP 2019
011 charges à caractère général	2 972 749,74 €	013 atténuation de charges	100 000,00 €
012 charges de personnel	6 100 000,00 €	70 produits des services et du domaine	450 000,00 €
014 atténuation de produits	30 000,00 €	73 impôts et taxes	7 146 221,79 €
65 autres charges de gestion courante	1 567 817,00 €	74 dotations, subventions, participations	4 000 000,00 €
66 charges financières	193 295,05 €	75 autres produits de gestion courante	80 000,00 €
67 charges exceptionnelles	38 000,00 €	76 produits financiers	
		77 produits exceptionnels	35 000,00 €
Dépenses réelles	10 901 861,79 €	Recettes réelles	11 811 221,79 €
023 virement section d'investissement	222 360,00 €	002 résultat reporté	
042 opérations d'ordre	775 000,00 €	042 opérations d'ordre entre sections	88 000,00 €
002			
TOTAL	11 899 221,79 €	TOTAL	11 899 221,79 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	BP 2019	Recettes d'investissement	BP 2019
16 remboursement capital de la dette	712 720,00 €	Affectation du résultat	2 516 168,94 €
restes à réaliser dépenses d'équipement	2 537 093,32 €	restes à réaliser dépenses d'équipement	1 122 326,00 €
		FCTVA et taxe d'aménagement	1 200 000,00 €
nouveaux crédits pour dépenses d'équipement	3 914 956,00 €	Subventions d'investissement	2 392 973,48 €
		Cessions	200 000,00 €
TX DIR RN7	300 000,00 €	TX DIR RN7	250 000,00 €
Dépenses réelles	7 464 769,32 €	Recettes réelles	7 681 468,42 €
040 opérations d'ordre	88 000,00 €	001 excédent d'investissement reporté	
001 déficit d'investissement reporté	1 126 059,10 €	021 virement de section de fonctionnement	222 360,00 €
		040 opérations d'ordre entre sections	775 000,00 €
TOTAL	8 678 828,42 €	TOTAL	8 678 828,42 €

Projet de budget primitif de l'eau pour 2019

Le projet de budget primitif pour l'eau en 2019 tel qu'il est présenté ci-dessous permettrait de réaliser un peu plus de 393 934 € d'investissement.

A confirmer par le compte de gestion, le résultat de fonctionnement de 2018 serait de 85 432,50 € et le résultat d'investissement serait de 84 295,02 €. Cet excédent d'investissement (constaté obligatoirement en 001) peut nous permettre de ne pas utiliser l'excédent de fonctionnement (affectation de résultat) pour financer nos investissements 2019.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement	BP 2019	Recettes de fonctionnement	BP 2019
011 charges à caractère général	157 015,93 €	013- Attenuations de charges	
012 charges de personnel		70 produits des services et du domaine	155 000,00 €
014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
65 autres charges de gestion courante		74 dotations, subventions, participations	
66 charges financières	16 400,00 €	75 autres produits de gestion courante	310 000,00 €
67 charges exceptionnelles		76 produits financiers	
		77 produits exceptionnels	
Dépenses réelles	173 415,93 €	Recettes réelles	465 000,00 €
023 virement section d'investissement	216 252,00 €	002 résultat reporté	85 432,50 €
042 opérations d'ordre	171 000,00 €	042 opérations d'ordre entre sections	10 235,43 €
002			
TOTAL	560 667,93 €	TOTAL	560 667,93 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	BP 2019	Recettes d'investissement	BP 2019
16 remboursement capital de la dette	66 200,00 €	Affectation du résultat	- €
restes à réaliser dépenses d'équipement	22 332,00 €	Restes à réaliser recettes	3 722,00 €
20 - nouveaux crédits pour dépenses d'équipement	39 711,17 €	27- TVA	66 044,50 €
23 - nouveaux crédits pour dépenses d'équipement	373 934,92 €		
Dépenses imprévues	28 900,00 €		
Dépenses réelles	531 078,09 €	Recettes réelles	69 766,50 €
040 opérations d'ordre	10 235,43 €	001 excédent d'investissement reporté	84 295,02 €
001	- €	021 virement de section de fonctionnement	216 252,00 €
		040 opérations d'ordre entre sections	171 000,00 €
041 opération d'ordre TVA	69 766,50 €	041 opération d'ordre TVA	69 766,50 €
TOTAL	611 080,02 €	TOTAL	611 080,02 €

La dette du budget annexe de l'eau est composée de trois emprunts auprès de deux établissements bancaires, Caisse d'Épargne et Dexia, avec un taux d'intérêt moyen de 3,52 % (renégociation à venir).

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élève à 498 954 €.